

A remplir par la commune de résidence

(UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS N'HABITANT PAS PREVESSIN-MOËNS)

La commune de

Suite à l'étude du dossier et au regard du contexte scolaire municipal,

Autorise **N'autorise pas**

l'enfant : pour la durée du cycle maternelle élémentaire

l'enfant : pour la durée du cycle maternelle élémentaire

l'enfant : pour la durée du cycle maternelle élémentaire

l'enfant : pour la durée du cycle maternelle élémentaire

A) la commune possède une école Maternelle oui non

 Elémentaire oui non

B) la capacité d'accueil est suffisante : oui non

(poste d'enseignants-locaux nécessaires)

C) la commune possède une restauration scolaire oui non

D) la commune possède un accueil périscolaire oui non

Avis du Maire de la commune de résidence :

FAVORABLE DEFAVORABLE

Cachet et signature, du Maire de la commune de résidence,